

FONCTIONNEMENT DE L'EMASP

L'accès aux soins palliatifs est un droit
(cf. la loi du 09 juin 1999)

Comment intervient-elle ?

- A la demande d'un médecin
- A la demande d'un patient et/ou de ses proches, **avec l'accord du médecin référent du patient**
- A la demande d'une équipe soignante, hospitalière ou libérale, **avec l'accord du médecin référent du patient**
- En intra hospitalier, par téléphone et/ou par demande d'intervention écrite via le dossier patient
- En extra hospitalier, par téléphone

Où intervient-elle ?

- En transversalité, dans les services du centre hospitalier
- Au domicile d'un patient pris en charge en soins palliatifs
- Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (dépendantes ou non), ou pour personnes handicapées.

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h à 17h :

**Infirmières: 02 33 24 99 38 ou
poste 9938**

ou

**Psychologue: 02 33 24 99 21 ou
poste 9921**

ou

Par mail : emsp@ch-laigle.fr

Secrétariat: 02 33 24 95 30

Cadre EMASP: 02 33 24 99 16

Standard CH L'Aigle: 02 33 24 95 95



**EQUIPE MOBILE
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SOINS PALLIATIFS**



L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS (EMASP)

L'équipe mobile se déplace au chevet du patient et / ou de son entourage, à la demande. Elle travaille en interdisciplinarité et en complémentarité avec les équipes soignantes.

Principes de cet accompagnement

→ **Dignité** : chaque patient est considéré dans son altérité et respecté dans ses desirs, sa sensibilité physique, psychologique, sociale et spirituelle, son rythme et son évolution.

→ **Respect** : entendre et veiller à respecter les volontés du patient, tout en cherchant à lui éviter les investigations et les traitements déraisonnables, refuser de provoquer la mort intentionnellement, ne pas conforter l'arrêt des traitements et euthanasie.

→ **Qualité de vie** : procurer au patient la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès.

→ **Présence et soutien** : accompagner le patient et ses proches tout au long de la prise en soins.

→ **Interdisciplinarité** : chaque intervenant du corps hospitalier agit auprès du patient selon sa spécificité, mais dans ce même objectif du « prendre soin ».

Missions de soins

Après du patient

→ lui donner pleinement sa place, le patient étant le premier acteur de son projet de vie

→ aider à l'évaluation et à l'analyse de la situation

→ participer à la prise en charge globale

→ aider à l'élaboration d'objectifs de soins

→ aider à la prise en charge de la douleur et des symptômes physiques

→ aider à soulager la souffrance morale

→ aider à la réflexion dans le choix de la personne de confiance et la rédaction des directives anticipées

→ proposer notre présence lors des derniers instants de la vie (quand cela est possible)

Après de la famille

→ apporter écoute et soutien face aux situations difficiles et au moment du décès

→ informer et expliquer l'évolution de la maladie, les symptômes ressentis par le patient, les gestes techniques posés par les soignants, les traitements mis en route ou au contraire arrêtés

→ expliquer le rôle de la personne de confiance

→ offrir un accompagnement dans le deuil

Après des équipes soignantes

→ valoriser le « prendre soin »

→ intervenir en collaboration et non en substitution de l'équipe soignante référente

→ aider au travail d'analyse et de réflexion éthique face aux situations complexes

→ apporter écoute et soutien (individuel ou en groupe) aux soignants accompagnant des patients en soins palliatifs et leurs proches

→ aider à la coordination entre les acteurs de soins (hôpital, domicile, établissements de santé divers)



Missions de formation

L'EMASP doit diffuser la culture des soins palliatifs

(démarche palliative) auprès des médecins, des soignants, étudiants infirmiers et aides-soignants:

→ en informant et formant

→ en développant le travail en interdisciplinarité